

**Master en enseignement section 3 :
Formation artistique – Musique et éducation culturelle et artistique
ECA/ESAHR¹**

Détail des unités d'enseignement par bloc

UE I.01 : Pratique de l'éducation musicale – cycle 1 bloc 1

Crédits	17/60
Heures de cours	180h
Prérequis	aucun
Responsable de l'UE	Hélène Stuyckens → helene.stuyckens@gmail.com et Catherine Debu catherine.debu@imep.be
Lieu d'enseignement	IMEP

Activités d'apprentissage de l'UE

	Crédits	Volume horaire	Période de l'année	Pondération au sein du programme	Enseignants
DIDACTIQUE MUSICALE	9	60h	Q1+Q2	4	Hélène Stuyckens Catherine Debu
PRATIQUES VOCALES COLLECTIVES	2	30h	Q1+Q2	2	Catherine Debu
ACCOMPAGNEMENT PRATIQUES MUSICALES COLLECTIVES	2	30h	Q1+Q2	1	Adrien Larock
INITIATION AUX TECHNIQUES VOCALES	2	30h	Q1+Q2	1	Grégory Decerf Alexia Safferi
HARMONIE PRATIQUE	2	30h	Q1+Q2	1	Hervé Noiroit

Contribution au profil d'enseignement du programme

Les unités d'enseignement de « Pratique de l'éducation musicale » ont pour objectif de maîtriser les savoirs artistiques et pédagogiques liés à l'enseignement de la musique dans les établissements scolaires et en ESAHR pour les cours de formation musicale et de chant d'ensemble.

Les contenus seront abordés en continuité et en progression, de l'enfance à l'âge adulte.

Les contenus musicaux et les méthodologies cibleront les enfants de 5 à 7 ans dans l'UE I.01, les enfants de 7 à 11 ans dans l'UE II.01, les adolescents de 12 à 15 ans dans l'UE III.01.

Dans l'UE IV.01, les contenus et les méthodologies seront approfondis en tenant compte du projet professionnel et du sujet de TFE des étudiant·es.

¹ La première année de bachelier (cycle 1 bloc 1) est organisée en tronc commun pour le master en enseignement section 3, formation artistique, musique et éducation culturelle et artistique (ECA) et pour le master en enseignement section 3, formation artistique, musique et éducation culturelle et artistique (ESAHR).

Acquis d'apprentissage spécifiques sanctionnés par l'évaluation de l'UE

Les activités d'apprentissage constituant l'UE I.01 permettront d'évaluer :

- les savoirs et compétences disciplinaires en lien avec les attendus définis pour les matières et niveaux auxquels la formation les prépare à enseigner dans les référentiels qui les concernent ;
- les savoirs et compétences pédagogiques et didactiques, en ce compris le rapport au savoir ; les méthodologies d'enseignement et d'apprentissage ; la gestion de groupes d'apprenants ;
- la conception, le choix et l'utilisation de supports didactiques, de manuels, de logiciels scolaires et d'autres outils pédagogiques.

Mode d'évaluation et méthode d'intégration des activités d'apprentissage

L'évaluation consiste en une épreuve intégrée pédagogique et artistique.

L'UE est validée si la cote de l'évaluation intégrée est de minimum 10/20.

Contenu, objectifs, sources et supports

Travaux pratiques, entraînement, exercices d'application avec des classes pilotes.

L'étudiant·e sera amené·e à se constituer un recueil de chansons qu'il·elle sera capable de chanter, accompagner, diriger, exploiter, transmettre, mettre en lien avec les notions musicales.

L'étudiant·e sera également capable de concevoir et mettre en œuvre des situations d'apprentissage abordant les notions travaillées dans l'UE.

Tous les documents relatifs aux cours seront disponibles sur la plateforme Moodle.

UE I.02 : Créativité et ECA (éducation culturelle et artistique) – cycle 1 bloc 1

Crédits	9/60 (4 IMEP + 5 Hénallux)
Heures de cours	120h
Prérequis	aucun
Responsables de l'UE	Catherine Debu → catherine.debu@imep.be Arianne Plangar → arianne.plangar@henallux.be
Lieu d'enseignement	IMEP Hénallux

Activités d'apprentissage de l'UE

	Crédits	Volume horaire	Période de l'année	Pondération au sein du programme	Enseignants
RYTHMIQUE ET MOUVEMENT	2	30h	Q1+Q2	2	Ariane Crespin
CRÉATIVITÉ	2	30h	Q1	2	Hélène Stuyckens Catherine Debu
S'OUVRIR AUX ARTS ET À LA CULTURE – ARTS PLASTIQUES	2	24h	Q1+Q2	1	Chantal Secrétin
S'OUVRIR AUX ARTS ET À LA CULTURE – CORPS / PAROLE	2	24h	Q1+Q2	1	Nathalie Grandjean
S'OUVRIR AUX ARTS ET À LA CULTURE – PATRIMOINE LITTÉRAIRE	1	12h	Q1+Q2	1	Laurence Brandt

Contribution au profil d'enseignement du programme

Les unités d'enseignement de « Créativité et ECA » ont pour objectif d'ouvrir les étudiant·es à la créativité musicale, corporelle et pédagogique.

Ils·Elles vont l'amener à oser s'affirmer en tant que musicien·ne et pédagogue créatif·ve et à prendre une part active dans une création musicale, en tant qu'instrumentiste, compositeur·rice et interprète.

En vivant une pédagogie par projets, les étudiant·es vont développer l'esprit d'équipe, la persévérance, la confiance en eux·elles, le sens des responsabilités, l'audace, l'esprit d'initiative, la créativité, la curiosité et le partage culturels.

Ils·Elles s'ouvriront aux autres étudiant·es avec lesquels ils·elles seront amené·es à travailler, mais aussi aux publics invités à l'aboutissement des projets ainsi qu'aux artistes, aux lieux, aux expositions, aux sorties qui leur seront proposés.

Ils·Elles seront amené·es à créer à partir de contraintes, et à valoriser leurs compétences musicales personnelles (orchestrer, arranger, accompagner, chanter, interpréter).

Ils·Elles seront amené·es à vivre corporellement le rythme par l'utilisation de percussions, de percussions corporelles, de mouvements, de danses, de jeux rythmiques, ...

Les compétences techniques, musicales, expressives attendues devront progressivement être maîtrisées tout au long du cursus et affirmer la personnalité artistique de l'étudiant·e.

Acquis d'apprentissage spécifiques sanctionnés par l'évaluation de l'UE

Les activités d'apprentissage constituant l'UE I.02 permettront d'évaluer :

- les savoirs et compétences disciplinaires en lien avec les attendus définis pour les matières et niveaux auxquels la formation les prépare à enseigner dans les référentiels qui les concernent, la construction de liens entre et à travers différentes disciplines notamment dans une perspective de développement durable et solidaire et de développement d'une culture commune ;
- la maîtrise de la langue française écrite et orale de manière approfondie pour enseigner et communiquer de manière adéquate dans les divers contextes et les différentes disciplines liés à la profession ;
- la conception et la mise en œuvre d'une démarche d'enseignement et d'apprentissage, comprenant des pratiques variées de nature à renforcer la motivation et la promotion de la confiance en soi des élèves et à développer leur créativité et leur esprit d'initiative et de coopération.

Mode d'évaluation et méthode d'intégration des activités d'apprentissage

L'évaluation consiste d'une part en une création artistique collective menée à l'IMEP et d'autre part en épreuves disciplinaires liées aux différentes disciplines de l'ECA.

L'UE est validée si la moyenne des différentes évaluations est de minimum 10/20.

Contenu, objectifs, sources et supports

- Installer les bases d'une pratique rythmique et corporelle.
- Activités envisagées pour développer les compétences disciplinaires de l'étudiant-e, mais également dans la perspective d'un transfert dans les classes.

Inscrits dans une démarche d'apprentissage par projet, les contenus, les ouvertures culturelles, les supports pourront varier en fonction du projet mené.

Les consignes, calendriers et grilles d'évaluation seront disponibles sur Moodle.

UE I.03 : Formation musicale – cycle 1 bloc 1

Crédits	9/60
Heures de cours	90h
Prérequis	aucun
Responsables de l'UE	Alyssa Lambot → alyssalbt@hotmail.com Thierry Bouillet → thierry.bouillet@imep.be
Lieu d'enseignement	IMEP

Activités d'apprentissage de l'UE

	Crédits	Volume horaire	Période de l'année	Pondération au sein du programme	Enseignants
FORMATION MUSICALE	9	90h	Q1+Q2	3	Alyssa Lambot Thierry Bouillet

Contribution au profil d'enseignement du programme

Les activités d'apprentissage constituant l'UE « Formation musicale » ont pour objectif de permettre à l'étudiant·e de produire de la musique par l'intermédiaire de sa voix, de son corps, d'un instrument, et par l'écriture en faisant preuve de maîtrise technique et musicale, de la connaissance du répertoire, de créativité et d'autonomie.

L'étudiant·e sera amené·e progressivement à comprendre et à manipuler les éléments constitutifs des systèmes musicaux utilisés : écouter, déchiffrer et retranscrire par un système de notation.

L'étudiant·e découvrira puis utilisera des outils permettant une lecture fluide et une analyse au service de l'interprétation.

L'étudiant·e pourra s'orienter dans la littérature et la documentation musicales, apprécier les différents supports en mettant en œuvre des démarches analytiques et faire des choix pertinents.

L'apprentissage et la maîtrise de techniques d'écritures sur base de l'observation du répertoire aura pour but de développer la créativité.

L'UE « Formation musicale » permettra à l'étudiant·e d'écrire des structures de plus en plus complexes et cohérentes dans un cadre pédagogique (étude pour débutant·es, arrangements pour un groupe d'élèves).

L'UE I.03 donnera les bases pour développer les compétences dans les domaines de l'écoute et de la lecture musicales et permettra à l'étudiant·e d'acquérir les notions de base de la théorie musicale. Cette UE visera aussi à définir des stratégies de travail et une méthodologie assurant le développement des compétences disciplinaires tout au long du cursus.

L'UE II.03 développera les compétences liées à l'audition musicale, à la maîtrise corporelle dans les productions rythmiques ainsi qu'à la lecture d'œuvres de plus en plus complexes. Cette UE introduira des méthodologies d'analyse et des techniques d'écritures essentiellement liées au système tonal.

L'UE III.03 perfectionnera les compétences liées à l'audition musicale, à la maîtrise corporelle dans les productions rythmiques ainsi qu'à la lecture d'œuvres complexes et de tous répertoires. Les méthodologies d'analyse et les techniques d'écritures seront approfondies à travers l'étude de répertoires de style, de genre, de tradition et d'époques diversifiés.

Acquis d'apprentissage spécifiques sanctionnés par l'évaluation de l'UE

Les activités d'apprentissage constituant l'UE « Formation musicale » permettront d'évaluer les savoirs et compétences disciplinaires en lien avec les attendus définis pour les matières et niveaux auxquels la formation les prépare à enseigner dans les référentiels qui les concernent, l'épistémologie des disciplines ainsi concernées, la construction de liens entre et à travers différentes disciplines notamment dans une perspective de développement durable et solidaire et de développement d'une culture commune.

Mode d'évaluation et méthode d'intégration des activités d'apprentissage

L'UE est validée si la moyenne des différentes évaluations orales et écrites est de minimum 10/20.

Contenu, objectifs, sources et supports

L'activité d'apprentissage « Formation musicale » est divisée en quatre modules : Oreille, Rythme, Lecture et Théorie.

Le module Oreille permettra d'acquérir une oreille musicale sûre permettant de qualifier rapidement les paramètres du langage et de réagir à toute inadéquation entre la lecture et l'audition subtile ; intelligente (elle renvoie à des références mémorisées – ou établit des analogies – et conforte les connaissances théoriques) ; en phase avec la multiplicité des langages musicaux progressivement rencontrés, tout au long du cursus, dans les répertoires anciens (patrimoine) et dans les créations actuelles.

Les qualités à développer prioritairement pour atteindre cet objectif sont :

- une attitude d'éveil permanent à l'audition ;
- la capacité de représentation sonore intérieure à partir d'une quelconque sollicitation (lecture silencieuse d'une partition, évocation de la basse d'un thème connu, ...)
- la mémoire musicale exercée, accumulant les références sonores.

Le module Rythme assurera à l'étudiant·e une assise corporelle solide à l'aspect rythmique de ses réalisations et développera sa coordination motrice, via le ressenti et le décodage de notation, la sensibilisation aux rapports fréquents entre les paramètres rythmiques et les autres paramètres musicaux (mélodiques, harmoniques, formels, ...).

Le module Lecture développera la capacité d'associer une image sonore à la lecture d'une partition (image intégrant tant le contour mélodique et le rythme que les subtilités d'interprétation exigées par le texte) et donnera le goût de la lecture de partitions et la découverte de nouveaux répertoires.

L'objectif du module Théorie est de synthétiser les notions théoriques régulièrement activées dans les trois autres modules du cours de « Formation musicale ».

Tous les contenus et les ressources, ainsi que les consignes d'évaluation et les grilles et critères d'évaluation seront disponibles sur Moodle.

UE I.04 : Didactique et pédagogie générale – cycle 1 bloc 1

Crédits	2/60
Heures de cours	15h
Prérequis	aucun
Responsable de l'UE	Hélène Stuyckens → helene.stuyckens@gmail.com
Lieu d'enseignement	IMEP

Activités d'apprentissage de l'UE

	Crédits	Volume horaire	Période de l'année	Pondération au sein du programme	Enseignante
DIDACTIQUE MUSICALE (PARTIE THÉORIQUE)	2	15h	Q1 Semaine intensive	1	Hélène Stuyckens

Contribution au profil d'enseignement du programme

Les unités d'enseignement de « Didactique et pédagogie générale » ont pour objectif d'outiller l'étudiant·e pour la conception d'activités d'enseignement de la musique.

Différents courants pédagogiques ainsi que des éléments de didactique générale et spécifique seront abordés tout au long du cursus : ingénierie pédagogique, différenciation, évaluation, orthopédagogie, technopédagogie, spécificité des groupes hétérogènes.

Les grands pédagogues musicaux seront étudiés : Orff, Kodaly, Dalcroze, ...

Les documents administratifs (référentiels et programmes, textes légaux, canevas, impératifs organisationnels, ...) seront présentés et manipulés.

Les contenus seront abordés en continuité et en progression.

Les cours de préparatoire en ESAHR et l'ECA seront abordés dans l'UE I.01, les programmes de cours de FM, qualification et transition et le cadre légal de l'ESAHR dans l'UE II.01, les cours dans l'enseignement secondaire et le fonctionnement des écoles de jour dans l'UE III.01. Dans l'UE IV.01, des sujets didactiques et pédagogiques spécifiques seront approfondis en tenant compte du projet professionnel et du sujet de TFE des étudiants.

Acquis d'apprentissage spécifiques sanctionnés par l'évaluation de l'UE

Les activités d'apprentissage constituant l'UE I.04 permettront d'évaluer :

- les savoirs et compétences pédagogiques et didactiques, en ce compris le rapport au savoir ; les méthodologies d'enseignement et d'apprentissage ; la gestion de groupes d'apprenant·es ; l'exercice de la pratique réflexive ; les pratiques citoyennes ;
- l'analyse de l'environnement organisationnel et institutionnel du système éducatif afin de
 - s'inscrire dans la démarche de pilotage de l'école et de participer aux démarches d'amélioration du système éducatif de la Communauté française ;
 - faire de l'école un lieu où les élèves apprennent, se développent et se forment dans un climat positif, et non un lieu de sélection.

Mode d'évaluation et méthode d'intégration des activités d'apprentissage

L'UE est validée si la cote d'évaluation est de minimum 10/20. L'évaluation consiste en une épreuve écrite sur la matière.

Contenu, objectifs, sources et supports

- Programmes ESAHR en filière de préparatoire
- Programmes et référentiels de l'école fondamentale (ECA)
- Introduction au PECA
- Rédaction d'un rapport de stage d'observation
- Mise par écrit d'une activité d'éducation musicale dans un canevas, étapes par étapes
- Démarches à entreprendre en vue d'un stage actif, de la première prise de contact avec l'établissement au déroulement de la leçon en classe

Tous les documents relatifs aux cours seront disponibles sur la plateforme Moodle.

UE I.05 : Stages – cycle 1 bloc 1

Crédits	6/60
Heures de cours	30h
Prérequis	aucun
Responsable de l'UE	Catherine Debu → catherine.debu@imep.be
Lieu d'enseignement	Lieux de stages

Activités d'apprentissage de l'UE

	Crédits	Volume horaire	Période de l'année	Pondération au sein du programme	Enseignante
STAGES	6	30h	Q1+Q2	2	Catherine Debu

Contribution au profil d'enseignement du programme

Les unités d'enseignement « Stages » ont pour objectif d'amener les étudiant·es à enseigner la musique et à sensibiliser des publics scolaires à l'art et à la culture.

Les étudiant·es seront amené·es à observer, puis à concevoir et mettre en oeuvre des activités pédagogiques, pour des publics d'âges variés : les enfants de 5 à 7 ans dans l'UE I.05 (préparatoire en ESAHR et P1-P2), les enfants de 7 à 11 ans dans l'UE II.05 (FM en ESAHR et P3-P6), les adolescents de 12 à 15 ans dans l'UE III.05 (qualification et transition en ESAHR, degré inférieur en secondaire).

Dans l'UE IV.05, les lieux de stage seront choisis en fonction du projet professionnel individuel et du sujet de TFE des étudiant·es.

Acquis d'apprentissage spécifiques sanctionnés par l'évaluation de l'UE

Les activités d'apprentissage constituant l'UE I.05 permettront d'évaluer les savoirs et compétences pédagogiques et didactiques, en ce compris le rapport au savoir ; les méthodologies d'enseignement et d'apprentissage et la gestion de groupes d'apprenant·es.

Mode d'évaluation et méthode d'intégration des activités d'apprentissage

L'UE est validée si la moyenne des différents stages est de minimum 10/20.

L'évaluation consiste en la rédaction de rapports de stage d'observation et en la mise en œuvre, en ESAHR et en école de jour, d'activités musicales destinées aux enfants de 5 à 7 ans.

Contenu, objectifs, sources et supports

ESAHR

- Stages d'observation dans les filières de préparatoire, de formation et de qualification : l'étudiant·e rédigera un rapport de stage d'observation dans lequel figureront le déroulement de la leçon ainsi que son analyse réflexive et critique.
- Stages actifs en préparatoire.

Les sujets des stages seront choisis par le maître de stage et/ou proposés par l'étudiant·e en fonction de la pertinence par rapport à la matière vue au cours de pédagogie.

École de jour

Stages, individuels ou collectifs, avec des classes de M3-P1-P2.

Les consignes de stage, le calendrier et les différents documents utiles seront disponibles sur Moodle.

UE I.06 : Culture musicale – cycle 1 bloc 1

Crédits	6/60 (IMEP)
Heures de cours	90h
Prérequis	aucun
Responsable de l'UE	Emmanuel Grégoire → gregoire.emmanuel@hotmail.com
Lieu d'enseignement	IMEP

Activités d'apprentissage de l'UE

	Crédits	Volume horaire	Période de l'année	Pondération au sein du programme	Enseignant
AUDITIONS COMMENTÉES	2	15h	Q1+Q2	1	Emmanuel Grégoire
SÉMINAIRES, VISITES, CONCERTS	2	15h	Q1+Q2	1	Emmanuel Grégoire
HISTOIRE DE LA MUSIQUE	2	60h	Q1+Q2	1	Emmanuel Grégoire

Contribution au profil d'enseignement du programme

Les cours de culture musicale constituent le socle culturel sur lequel peut s'appuyer la personnalité artistique de l'étudiant·e-musicien·ne, dans un esprit de découverte et d'ouverture à la diversité musicale. Ils ont pour objectif d'éveiller la curiosité culturelle de l'étudiant·e et de le·la pousser à la recherche documentaire afin d'alimenter sa propre pratique artistique.

L'UE I.06 présente les notions de base de l'histoire de la musique, des arts et de la littérature, à travers l'étude d'une ligne du temps culturelle qui invite à la découverte culturelle (musées, expositions, conférences, auditions commentées, etc.).

L'UE II.06 complète cette ligne du temps musicale par l'exploration des genres et des formes qui ont jalonné les grandes périodes de l'histoire de la musique. Elle vise en outre à développer l'autonomie de l'étudiant·e et sa capacité à s'orienter dans la documentation musicologique, par la recherche autour d'un sujet personnel ciblé.

L'UE III.06 approfondit la connaissance des chefs-d'œuvre du passé en insistant sur l'écoute et la reconnaissance auditive des époques et des styles.

L'UE IV.06 enrichit encore le bagage culturel indispensable du·de la musicien·ne en explorant de nouveaux concepts clés de l'histoire de la musique.

Acquis d'apprentissage spécifiques sanctionnés par l'évaluation de l'UE

Les activités d'apprentissage constituant l'UE I.06 permettront d'évaluer :

- la maîtrise (compréhension et utilisation) des contenus disciplinaires ;
- la maîtrise de la langue française orale ;
- la mise en perspective d'expressions artistiques variées et complémentaires ;
- le choix et l'utilisation de supports artistiques ;
- la lecture critique d'articles et d'ouvrages spécifiques dans le cadre de recherches documentaires.

Mode d'évaluation et méthode d'intégration des activités d'apprentissage

L'évaluation prendra la forme d'un examen oral transversal organisé durant la session d'examens. L'UE est validée si la moyenne globale des activités d'apprentissage est de 10/20.

UE I.07 : Informatique – cycle 1 bloc 1

Crédits	2/60
Heures de cours	30h
Prérequis	aucun
Responsable de l'UE	Jean-Julien Filatriau → jeanjulien.filatriau@imep.be
Lieu d'enseignement	IMEP

Activités d'apprentissage de l'UE

	Crédits	Volume horaire	Période de l'année	Pondération au sein du programme	Enseignant
INFORMATIQUE (APPLIQUÉE À L'ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE)	2	30h	Q1+Q2	1	Jean-Julien Filatriau

Contribution au profil d'enseignement du programme

L'unique activité d'apprentissage constituant l'UE I.07, intitulée « Informatique (appliquée à l'enseignement de la musique) » vise au développement de compétences spécifiques dans les domaines du numérique et des sciences informatiques, en lien avec les pratiques musicales et leur pédagogie. Plus spécifiquement, l'objectif de ce cours sera la prise en main par les étudiant·es d'un certain nombre d'outils informatiques qu'ils·elles seront amené·es à utiliser dans le cadre de leurs études à l'IMEP puis de leur future vie professionnelle. Ces outils seront exploités au sein de différents scénarios didactiques élaborés en collaboration avec les professeur·es de pédagogie, afin de répondre aux besoins spécifiques des futurs enseignant·es.

Parmi ces outils seront abordés au cours de l'année l'éditeur de partition MuseScore, le logiciel de montage audio numérique Audacity, la plateforme de création de site web Wix ainsi que le Solfegiciel, logiciel didactique développé à l'IMEP et destiné à l'entraînement de la lecture solfégique. Ces différents outils sont libres et fonctionnent sur les systèmes d'exploitation Windows, Linux et Mac OS. Leur apprentissage se fera par la pratique, via la réalisation d'une série d'exercices de complexité progressive en cours et à domicile.

Acquis d'apprentissage spécifiques sanctionnés par l'évaluation de l'UE

L'activité d'apprentissage « Informatique (appliquée à l'enseignement de la musique) » permettra d'évaluer le développement de la littératie numérique et l'initiation aux sciences informatiques dans une perspective d'utilisation à des fins d'ordre éducatif, pédagogique et didactique. Elle tendra à accompagner les étudiant·es dans la maîtrise de différents outils logiciels et technologies numériques en vue de leur intégration dans leurs futures pratiques pédagogiques.

Le déroulement de cette activité d'apprentissage se fera en étroite collaboration avec les disciplines liées à la pédagogie, que ce soit tant au niveau de l'éducation musicale que de la formation musicale, afin de correspondre aux exigences spécifiques des futurs enseignant·es.

Mode d'évaluation et méthode d'intégration des activités d'apprentissage

L'évaluation de l'activité d'apprentissage « Informatique (appliquée à l'enseignement de la musique) » sera basée d'une part sur une évaluation continue, complétée d'autre part par deux examens se déroulant lors des sessions de janvier et juin.

L'évaluation continue consistera en la réalisation de travaux hebdomadaires courts, réalisés pendant le cours et à domicile, et portant sur les différents outils abordés pendant l'année. Les examens en session permettront quant à eux de valider l'intégration complète des outils abordés pendant l'année, par la réalisation de tâches spécifiques telles que la réécriture de partitions, la création d'un montage audio numérique ou l'élaboration d'activités didactiques reposant sur différentes ressources techno-pédagogiques.

L'UE est validée si la moyenne globale des évaluations continue et en session est de 10/20.

Contenu, objectifs, sources et supports

L'activité d'apprentissage « Informatique (appliquée à l'enseignement de la musique) » aura pour objectif principal d'associer pratiques pédagogiques et technologies numériques. Elle consistera à la prise en main d'une série de logiciels spécifiques au domaine de la musique et de son enseignement.

Le cours sera basé sur la réalisation de différents exercices permettant d'appréhender les principales fonctionnalités des outils étudiés. Ces exercices seront réalisés individuellement sur les ordinateurs personnels des étudiants ou sur ceux de la salle informatique de l'IMEP. Des fiches décrivant en détail les manipulations à réaliser pour chaque exercice seront fournies aux élèves, et constitueront le syllabus du cours disponible sur la plate-forme Moodle.

Les objectifs particuliers de cette activité d'apprentissage sont, entre autres :

- éditer avec MuseScore des partitions comprenant l'ensemble des éléments de notation musicale (éléments mélodiques et rythmiques, accords, paroles, nuances, articulations etc...)
- maîtriser les fonctionnalités de montage audionumérique avec Audacity (import/export de fichiers audio sous différents formats, copier/couper/coller, traitement de la dynamique, effets audionumérique de base)
- insérer un décompte de tempo au début d'un fichier en utilisant Audacity et MuseScore.
- maîtriser l'ensemble des fonctionnalités de paramétrage du Solfegiciel afin de pouvoir l'exploiter de façon autonome et optimale, que ce soit pour sa propre pratique solfégique ou dans le cadre de cours de FM dispensés par les étudiants.
- créer et mettre en ligne une page web incluant différents éléments multimédias (sons, vidéos) avec Wix.

Cette activité d'apprentissage aura enfin pour but de préparer les étudiants à utiliser les logiciels mentionnés plus haut dans le cadre d'activités pédagogiques, en stage ou lors de séances de remédiation qui se dérouleront dans la suite de leur cursus.

UE I.08 : Posture enseignante – cycle 1 bloc 1

Crédits	4/60
Heures de cours	30h
Prérequis	aucun
Responsable de l'UE	Cécile Hayez cecile.hayez@henallux.be Rémi Scoupe remi.scoupe@henallux.be
Lieu d'enseignement	UNamur

Activités d'apprentissage de l'UE

	Crédits	Volume horaire	Période de l'année	Pondération au sein du programme	Enseignants
POSTURE ENSEIGNANTE	4	30h	Q1	1	Cécile Hayez Rémi Scoupe

Contribution au profil d'enseignement du programme

Cette U.E. contribue à donner des outils à l'étudiant-e afin de construire son identité en tant qu'individu capable de se positionner et d'agir dans le contexte scolaire, soucieux des valeurs éthiques et en partenariat avec d'autres acteurs. L'unité apportera des outils pour travailler en équipe et pour collaborer avec les différents partenaires.

Acquis d'apprentissage spécifiques sanctionnés par l'évaluation de l'UE

L'étudiant-e sera capable d'établir son profil communicationnel, de connaître et de pouvoir utiliser les étapes du processus identitaire ; de connaître et d'utiliser les codes et les normes communicationnels des groupes d'acteurs pour concrétiser son projet de formation ; de coopérer avec ses pairs dans le cadre de la formation ; de connaître et d'utiliser les codes et les normes spécifiques à son futur milieu professionnel.

Mode d'évaluation et méthode d'intégration des activités d'apprentissage

L'U.E. sera évaluée par les pairs via l'outil « Atelier » de Moodle. Cette évaluation se déroulera en trois phases :

1. Phase de dépôt du e-portfolio à une date précise annoncée en début de cours.
2. Phase de *peer review* réalisée lors de la dernière séance de cours.
3. Phase de clôture et de validation par les enseignants.

L'e-portfolio comptera pour 80% des points et la phase de *peer review* pour 20% des points. L'activité d'apprentissage donne lieu à une seconde session. L'unité d'enseignement est réussie si l'étudiant-e obtient la cote de 10/20.

Contenu, objectifs, sources et supports

Méthodes pédagogiques :

L'UE Posture enseignante repose sur une démarche expérientielle retranscrite dans un e-portfolio. Elle alternera quatre types de d'activités:

- des temps de récits d'expériences et de ressentis
- des temps d'observation et d'analyse
- des temps de conceptualisation
- des temps de transfert, voire d'expérimentation

Contenus :

Chapitre 1. Ce qui fait que je suis ici

Chapitre 2. L'étudiant.e que je suis

Chapitre 3. Le ou la professionnel.le que je serai

Supports :

- Syllabus
- Lectures suggérées et/ou imposées
- Plateforme Moodle (12 fiches d'activités)

UE I.09 : MLF – cycle 1 bloc 1

Crédits	5/60
Heures de cours	60
Prérequis	aucun
Responsable de l'UE	Magali Decamps magali.decamps@henallux.be
Lieu d'enseignement	Henallux

Activités d'apprentissage de l'UE

	Crédits	Volume horaire	Période de l'année	Pondération au sein du programme	Enseignants
MAÎTRISE DE LA LANGUE FRANÇAISE : PRATIQUE DE L'ÉCRIT	5	60	Q2	1	Cécile Hayez Elodie Oger Marie Coumans Delphine Gasperi Magali Decamps

Contribution au profil d'enseignement du programme

Cette unité d'enseignement vise à rencontrer les exigences et les objectifs fixés par la réforme de la formation initiale des enseignants en termes de maîtrise de la langue française.

Acquis d'apprentissage spécifiques sanctionnés par l'évaluation de l'UE

L'étudiant-e devra montrer sa capacité à comprendre un texte écrit informatif ou de type scientifique afin d'être capable d'engager une attitude réflexive et liée à la recherche. L'étudiant-e est capable de reformuler et synthétiser les idées développées dans un texte informatif ou de produire un texte d'opinion en mobilisant diverses stratégies. L'étudiant-e sera capable de maîtriser le fonctionnement de la langue française.

Mode d'évaluation et méthode d'intégration des activités d'apprentissage

L'évaluation consiste en un examen écrit donnant lieu à une seconde session.

L'examen est réussi lorsque les trois conditions cumulatives ci-dessous sont remplies :

1. Réussir la partie « Questionnaire de lecture » avec 60% de réponses correctes ;
2. Réussir la production écrite avec 50%, indépendamment du fonctionnement de la langue ;
3. Atteindre 97% de formes correctes pour le fonctionnement de la langue dans la production écrite.

Contenu, objectifs, sources et supports

À travers des ateliers de lecture et d'écriture, des analyses de productions, un outillage théorique et des exercices en autonomie, l'U.E. vise les objectifs suivants :

1. Manifester sa compréhension d'un texte écrit informatif, en mobilisant des stratégies parmi les suivantes :
 - activer ses connaissances
 - anticiper
 - s'appuyer sur la silhouette du texte
 - traiter l'information
 - se poser des questions

- inférer
- repérer le dispositif énonciatif
- identifier et réparer la perte de compréhension
- dégager l'idée principale
- identifier la structure
- percevoir les relations logiques
- percevoir la progression de l'information
- traiter le lexique spécialisé
- comprendre les interactions entre le verbal et le non-verbal (illustrations, tableaux, graphiques...)

2. Reformuler l'idée principale d'un texte informatif

- réécrire sans altérer le sens du texte
- réécrire sans trace de subjectivité
- recourir à une formulation dense et concise

3. Produire un texte d'opinion, en mobilisant des stratégies parmi les suivantes :

- adapter le dispositif énonciatif par rapport au genre de texte
- formuler clairement un point de vue
- utiliser un plan de texte parmi ceux présentés pour adapter sa stratégie argumentative
- utiliser différents types d'arguments (logiques et affectifs) pour diversifier son argumentation - développer un argument
- relier les arguments (organisateurs et connecteurs logiques)
- utiliser les anaphores et les modalisateurs pour renforcer son propos
- segmenter correctement son texte

4. Fonctionnement de la langue

- orthographe grammaticale - orthographe lexicale
- syntaxe
- ponctuation

**Master en enseignement section 3 :
Formation artistique – Musique et éducation culturelle et artistique
ECA**

Détail des unités d'enseignement par bloc

UE II.01 : Pratique de l'éducation musicale – cycle 1 bloc 2

Crédits	16/60
Heures de cours	180h
Prérequis	U.E. I.01
Responsable de l'UE	Catherine Debu catherine.debu@imep.be
Lieu d'enseignement	IMEP

Activités d'apprentissage de l'UE

	Crédits	Volume horaire	Période de l'année	Pondération au sein du programme	Enseignants
DIDACTIQUE MUSICALE	8	90h	Q1+Q2	4	Pierre-Emmanuel Aubry Catherine Debu
PRATIQUES VOCALES COLLECTIVES	2	30h	Q1+Q2	2	Catherine Debu
ACCOMPAGNEMENT PRATIQUES MUSICALES COLLECTIVES	2	30h	Q1+Q2	1	Adrien Larock
INITIATION AUX TECHNIQUES VOCALES	2	30h	Q1+Q2	1	Grégory Decerf Alexia Safferi
HARMONIE PRATIQUE	2	30h	Q1+Q2	1	Hervé Noirot

Contribution au profil d'enseignement du programme

Les unités d'enseignement de "Pratique de l'éducation musicale" ont pour objectif de maîtriser les savoirs artistiques et pédagogiques liés à l'enseignement de la musique dans les établissements scolaires et en ESAHR pour les cours de formation musicale et de chant d'ensemble.

Les contenus seront abordés en continuité et en progression, de l'enfance à l'âge adulte.

Les contenus musicaux et les méthodologies cibleront les enfants de 5 à 7 ans dans l'UE I.01, les enfants de 7 à 11 ans dans l'UE II.01, les adolescents de 12 à 15 ans dans l'UE III.01.

Dans l'UE IV.01, les contenus et les méthodologies seront approfondis en tenant compte du projet professionnel et du sujet de TFE des étudiants.

Acquis d'apprentissage spécifiques sanctionnés par l'évaluation de l'UE

Les activités d'apprentissage constituant l'UE II.01 permettront d'évaluer :

- Les savoirs et compétences disciplinaires en lien avec les matières et les différents niveaux d'enseignement, conformément aux référentiels. Cela inclut l'épistémologie des disciplines concernées, ainsi que la capacité à établir des liens entre diverses disciplines, dans une optique de développement durable, solidaire, et de promotion d'une culture commune ;
- les savoirs et compétences pédagogiques et didactiques, en ce compris le rapport au savoir; les méthodologies d'enseignement et d'apprentissage; la gestion de groupes d'apprenants; l'exercice de la pratique réflexive; les pratiques citoyennes, le travail collaboratif ;
- la maîtrise des savoirs relatifs aux processus d'apprentissage, aux recherches sur les différents modèles et théories de l'enseignement ;
- la conception, le choix et l'utilisation de supports didactiques, de manuels, de logiciels scolaires et d'autres outils pédagogiques.

Mode d'évaluation et méthode d'intégration des activités d'apprentissage

L'évaluation consiste en une épreuve intégrée pédagogique et artistique. L'UE est validée si la cote de l'évaluation intégrée est de minimum 10/20.

Contenu, objectifs, sources et supports

L'étudiant.e sera amené.e à se constituer un recueil de chansons monodiques ou polyphoniques à destination des enfants de 7 à 11 ans qu'il sera capable de chanter, accompagner, diriger, exploiter, transmettre.

L'étudiant.e sera également capable de concevoir et mettre en œuvre des situations d'apprentissage autour de l'audition musicale active et l'exploitation d'une œuvre instrumentale.

L'étudiant.e sera initié.e aux notions et à la méthodologie nécessaire à l'enseignement de la formation musicale (FM 1, 2, 3 et 4) en ESAHR : oreille, rythme, créativité, lecture, théorie.

Tous les documents relatifs aux cours seront disponibles sur la plateforme moodle.

UE II.02 : Créativité et ECA (éducation culturelle et artistique) – cycle 1 bloc 2

Crédits	8/60 (4 IMEP + 4 Hénallux)
Heures de cours	108h
Prérequis	U.E. I.02
Responsables de l'UE	Catherine Debus → catherine.debu@imep.be Arianne Plangar → arianne.plangar@henallux.be
Lieu d'enseignement	IMEP Hénallux

Activités d'apprentissage de l'UE

	Crédits	Volume horaire	Période de l'année	Pondération au sein du programme	Enseignants
RYTHMIQUE ET MOUVEMENT	2	30h	Q1+Q2	2	Catherine Debu
CRÉATIVITÉ	2	30h	Q1	2	Hélène Stuyckens Catherine Debu
S'OUVRIR AUX ARTS ET À LA CULTURE – ARTS PLASTIQUES	2	24h	Q1+Q2	1	Chantal Secrétin
S'OUVRIR AUX ARTS ET À LA CULTURE – CORPS / PAROLE	1	12h	Q1+Q2	1	Nathalie Grandjean
S'OUVRIR AUX ARTS ET À LA CULTURE – PATRIMOINE LITTÉRAIRE	1	12h	Q1+Q2	1	Laurence Brandt

Contribution au profil d'enseignement du programme

Les unités d'enseignement de "Créativité et ECA" ont pour objectif d'ouvrir les étudiant.e.s à la créativité musicale, corporelle et pédagogique. Ils-Elles seront amené.e.s à oser s'affirmer en tant que musicien.ne et pédagogue créatif et à prendre une part active dans une création musicale, en tant qu'instrumentiste, compositeur.trice et interprète.

En vivant une pédagogie par projets, les étudiant.e.s vont développer l'esprit d'équipe, la persévérance, la confiance en eux-elles, le sens des responsabilités, l'audace, l'esprit d'initiative, la créativité, la curiosité et le partage culturels. Ils-Elles s'ouvriront aux autres étudiant.e.s avec lequel.le.s ils-elles seront amené.e.s à travailler mais aussi aux publics invités à l'aboutissement des projets, aux artistes, aux lieux, aux expositions, aux sorties qui leur seront proposés.

Ils-Elles seront amené.e.s à créer à partir de contraintes et à valoriser leurs compétences musicales personnelles (orchestrer, arranger, accompagner, chanter, interpréter).

Ils-Elles seront amené.e.s à vivre corporellement le rythme par l'utilisation de percussions, de percussions corporelles, de mouvements, de danses, de jeux rythmiques, etc.

Les compétences techniques, musicales, expressives attendues devront progressivement être maîtrisées tout au long du cursus afin d'affirmer la personnalité artistique de l'étudiant.e.

Acquis d'apprentissage spécifiques sanctionnés par l'évaluation de l'UE

Les activités d'apprentissage constituant l'UE II.02 permettront d'évaluer :

- les savoirs et les compétences disciplinaires en lien avec les attendus définis pour les matières et niveaux auxquels la formation les prépare à enseigner dans les référentiels qui les concernent, la construction de liens entre et à travers différentes disciplines notamment dans une perspective de développement durable et solidaire et de développement d'une culture commune;
- la maîtrise de la langue française écrite et orale de manière approfondie pour enseigner et communiquer de manière adéquate dans les divers contextes et les différentes disciplines liés à la profession;
- la conception et la mise en œuvre d'une démarche d'enseignement et d'apprentissage, qui comprend des pratiques variées de nature à renforcer la motivation et la promotion de la confiance en soi des élèves et à développer leur créativité et leur esprit d'initiative et de coopération.

Mode d'évaluation et méthode d'intégration des activités d'apprentissage

L'UE est validée si la moyenne des différentes évaluations est de minimum 10/20.

L'évaluation consiste d'une part en une création artistique collective menée à l'IMEP et d'autre part en épreuves disciplinaires liées aux différentes disciplines de l'ECA.

Contenu, objectifs, sources et supports

Les activités d'apprentissage constituant l'UE II.02 ont pour objectif d'installer les bases d'une pratique musicale, rythmique, vocale et corporelle créative. Les activités seront chaque fois envisagées pour développer les compétences disciplinaires de l'étudiant, mais également dans la perspective d'un transfert dans les classes.

Étant dans une démarche d'apprentissage par projet, les contenus, les ouvertures culturelles, les supports pourront varier en fonction du projet mené.

Les consignes, calendriers et grilles d'évaluation seront disponibles sur moodle.

UE II.03 : Formation musicale – cycle 1 bloc 2

Crédits	14/60
Heures de cours	210h
Prérequis	I.03
Responsable de l'UE	Michel Lambert → michel.lambert@imep.be Thierry Bouillet → thierry.bouillet@imep.be
Lieu d'enseignement	IMEP

Activités d'apprentissage de l'UE

	Crédits	Volume horaire	Période de l'année	Pondération au sein du programme	Enseignants
FORMATION MUSICALE	9	90h	Q1+Q2	3	Thierry Bouillet
ANALYSES ET ÉCRITURES	2	60h	Q1+Q2	1	Michel Lambert Harold Noben
ANALYSES ET ÉCRITURES – ÉCRITURES	3	60h	Q1+Q2	1	Michel Lambert Harold Noben

Contribution au profil d'enseignement du programme

Les activités d'apprentissage constituant l'UE « Formation musicale » ont pour objectif de permettre à l'étudiant·e de produire de la musique par l'intermédiaire de sa voix, de son corps, d'un instrument, et par l'écriture en faisant preuve de maîtrise technique et musicale, de la connaissance du répertoire, de créativité et d'autonomie.

L'étudiant·e sera amené·e progressivement à comprendre et à manipuler les éléments constitutifs des systèmes musicaux utilisés : écouter, déchiffrer et retranscrire par un système de notation.

L'étudiant·e découvrira puis utilisera des outils permettant une lecture fluide et une analyse au service de l'interprétation.

L'étudiant·e pourra s'orienter dans la littérature et la documentation musicales, apprécier les différents supports en mettant en œuvre des démarches analytiques et faire des choix pertinents.

L'apprentissage et la maîtrise de techniques d'écritures sur base de l'observation du répertoire aura pour but de développer la créativité.

L'UE « Formation musicale » permettra à l'étudiant·e d'écrire des structures de plus en plus complexes et cohérentes dans un cadre pédagogique (étude pour débutant·es, arrangements pour un groupe d'élèves).

L'UE I.03 donnera les bases pour développer les compétences dans les domaines de l'écoute et de la lecture musicales et permettra à l'étudiant·e d'acquérir les notions de base de la théorie musicale. Cette UE visera aussi à définir des stratégies de travail et une méthodologie assurant le développement des compétences disciplinaires tout au long du cursus.

L'UE II.03 développera les compétences liées à l'audition musicale, à la maîtrise corporelle dans les productions rythmiques ainsi qu'à la lecture d'œuvres de plus en plus complexes. Cette UE introduira des méthodologies d'analyse et des techniques d'écritures essentiellement liées au système tonal.

L'UE III.03 perfectionnera les compétences liées à l'audition musicale, à la maîtrise corporelle dans les productions rythmiques ainsi qu'à la lecture d'œuvres complexes et de tous répertoires. Les méthodologies d'analyse et les techniques d'écritures seront approfondies à travers l'étude de répertoires de style, de genre, de tradition et d'époques diversifiés.

Acquis d'apprentissage spécifiques sanctionnés par l'évaluation de l'UE

Les activités d'apprentissage constituant l'UE « Formation musicale » permettront d'évaluer les savoirs et compétences disciplinaires en lien avec les attendus définis pour les matières et niveaux auxquels la formation les prépare à enseigner dans les référentiels qui les concernent, l'épistémologie des disciplines ainsi concernées, la construction de liens entre et

à travers différentes disciplines notamment dans une perspective de développement durable et solidaire et de développement d'une culture commune.

Mode d'évaluation et méthode d'intégration des activités d'apprentissage

L'UE est validée si la moyenne des différentes évaluations orales et écrites est de minimum 10/20.

Pour l'U.E. II.03, l'évaluation des cours d'analyse-écritures et d'analyse-écritures, écritures est intégrée.

Contenu, objectifs, sources et supports

L'activité d'apprentissage « Formation musicale » est divisée en quatre modules : Oreille, Rythme, Lecture et Théorie.

Le module Oreille permettra d'acquérir une oreille musicale sûre permettant de qualifier rapidement les paramètres du langage et de réagir à toute inadéquation entre la lecture et l'audition subtile ; intelligente (elle renvoie à des références mémorisées – ou établit des analogies – et conforte les connaissances théoriques) ; en phase avec la multiplicité des langages musicaux progressivement rencontrés, tout au long du cursus, dans les répertoires anciens (patrimoine) et dans les créations actuelles.

Les qualités à développer prioritairement pour atteindre cet objectif sont :

- une attitude d'éveil permanent à l'audition ;
- la capacité de représentation sonore intérieure à partir d'une quelconque sollicitation (lecture silencieuse d'une partition, évocation de la basse d'un thème connu, ...)
- la mémoire musicale exercée, accumulant les références sonores.

Le module Rythme assurera à l'étudiant·e une assise corporelle solide à l'aspect rythmique de ses réalisations et développera sa coordination motrice, via le ressenti et le décodage de notation, la sensibilisation aux rapports fréquents entre les paramètres rythmiques et les autres paramètres musicaux (mélodiques, harmoniques, formels, ...).

Le module Lecture développera la capacité d'associer une image sonore à la lecture d'une partition (image intégrant tant le contour mélodique et le rythme que les subtilités d'interprétation exigées par le texte) et donnera le goût de la lecture de partitions et la découverte de nouveaux répertoires.

L'objectif du module Théorie est de synthétiser les notions théoriques régulièrement activées dans les trois autres modules du cours de « Formation musicale ».

Les activités d'apprentissage d'analyse-écritures et d'analyse-écritures, écritures sont intégrées. Elles visent à donner des outils pratiques pour comprendre et écrire la musique sur la base de l'observation du répertoire à travers des points de vue différents :

- Contextualisation historique
- Problématique des styles
- Analyse formelle
- Analyse harmonique
- Analyse phraséologique
- Analyse motivique et paradigmatique
- Réinvestissement des notions observées dans à travers l'écriture

Tous les contenus et les ressources, ainsi que les consignes d'évaluation et les grilles et critères d'évaluation seront disponibles sur Moodle.

UE II.04 : Didactique et pédagogie générale – cycle 1 bloc 2

Crédits	8/60
Heures de cours	87h
Prérequis	U.E. I.01 – U.E. I.04
Responsable de l'UE	Marielle Vancamp → marielle.vancamp@imep.be
Lieu d'enseignement	IMEP

Activités d'apprentissage de l'UE

	Crédits	Volume horaire	Période de l'année	Pondération au sein du programme	Enseignants
DIDACTIQUE MUSICALE (PARTIE THÉORIQUE)	2	15h	Q1	1	Pierre-Emmanuel Aubry
INGÉNIERIE PÉDAGOGIQUE DONT DIFFÉRENCIATION	6	72h	Q1+Q2	1	Bénédicte Williot Rémi Scoupe Marielle Vancamp

Contribution au profil d'enseignement du programme

Les unités d'enseignement de « Didactique et pédagogie générale » ont pour objectif d'outiller l'étudiant-e pour la conception d'activités d'enseignement de la musique.

Différents courants pédagogiques ainsi que des éléments de didactique générale et spécifique seront abordés tout au long du cursus : ingénierie pédagogique, différenciation, évaluation, orthopédagogie, technopédagogie, spécificité des groupes hétérogènes.

Les grands pédagogues musicaux seront étudiés : Orff, Kodaly, Dalcroze, etc.

Les documents administratifs (référentiels et programmes, textes légaux, canevas, impératifs organisationnels, ...) seront présentés et manipulés.

Les contenus seront abordés en continuité et en progression.

Les cours de préparatoire en ESAHR et l'ECA seront abordés dans l'UE I.01, les programmes de cours de FM, qualification et transition et le cadre légal de l'ESAHR dans l'UE II.01, les cours dans l'enseignement secondaire et le fonctionnement des écoles de jour dans l'UE III.01. Dans l'UE IV.01, des sujets didactiques et pédagogiques spécifiques seront approfondis en tenant compte du projet professionnel et du sujet de TFE des étudiants.

Acquis d'apprentissage spécifiques sanctionnés par l'évaluation de l'UE

Les activités d'apprentissage constituant l'UE I.04 permettront d'évaluer :

- les savoirs et compétences pédagogiques et didactiques, en ce compris le rapport au savoir ; les méthodologies d'enseignement et d'apprentissage ; la gestion de groupes d'apprenant-es ; l'exercice de la pratique réflexive ; les pratiques citoyennes ;
- les fonctions et les formes de l'évaluation, la mise en œuvre de pédagogies variées et différenciées en ce compris le recours à différentes médiations d'apprentissage, la reconnaissance et la détection des difficultés des élèves, l'activation de différentes formes de soutien aux apprentissages et la mise en œuvre de processus de remédiation immédiate;
- l'analyse de l'environnement organisationnel et institutionnel du système éducatif et l'action en son sein notamment en interagissant avec les collègues, les parents, la direction et d'autres acteurs afin de :
 - s'inscrire dans la démarche de pilotage de l'école et de participer aux démarches d'amélioration du système éducatif de la Fédération Wallonie Bruxelles ;
 - faire de l'école un lieu où les élèves apprennent, se développent et se forment dans un climat positif, et non un lieu de sélection ;

- la maîtrise de sa situation administrative et le suivi de son dossier administratif personnel ;
- la conception et la mise en œuvre de pratiques de différenciation pédagogique, d'accompagnement personnalisé des élèves tenant compte de leurs acquis antérieurs, de leur profil d'apprenant et, s'il échoue, de leurs besoins spécifiques impliquant la mise en œuvre d'aménagements raisonnables et reposant notamment sur le co-enseignement ou la co-intervention pédagogique.

Mode d'évaluation et méthode d'intégration des activités d'apprentissage

L'UE est validée si la cote d'évaluation est de minimum 10/20.

L'évaluation consiste en deux évaluations distinctes à l'Hénallux et à l'Imep.

Contenu, objectifs, sources et supports

Contenu, objectifs, sources et supports

- Référentiels et programmes en ESAHR

- Les étapes de la conception des scénarios pédagogiques en accord avec les prescrits légaux et le Pacte : l'identification des compétences, la formulation des intentions pédagogiques, l'analyse-matière dont l'utilisation de référents, les prérequis et les étapes de la phase d'apprentissage. L'importance de l'alignement pédagogique.

- Première approche des besoins spécifiques nécessitant de réguler et différencier son action pédagogique via les obstacles matière, les stratégies et difficultés des apprenants, les indices et aides à fournir.

- Les différents temps de l'apprentissage : mobilisation, apprentissage, évaluation/régulation, entraînement, transfert.

- Les méthodes d'apprentissage pour un enfant acteur de ses apprentissages : situation-problème mobilisatrice ou tâche, annonce des objectifs, appel aux représentations, recherche / tâtonnement / essais et erreurs, confrontation, apprentissage par les pairs, induction, déduction, synthèse et trace écrite (structuration / conceptualisation / modélisation), entraînement (dont taxonomie), automatisation.

Le statut de l'erreur.

La pédagogie par projets, la ludopédagogie, une première approche de l'évaluation (diagnostique, formative et sommative, des grilles critériées...).

- Les facilitateurs d'apprentissage : la motivation, donner du sens, le cadre sécurisé et sécurisant, les stratégies métacognitives dans le cadre de l'apprendre à apprendre.

- Les micro-gestes de l'enseignant : la formulation des consignes, la gestion du temps, de l'espace, du matériel...

Ancrage de la conception des activités dans quelques grands concepts pédagogiques, par exemple :

- L'enfant acteur
- Le tâtonnement expérimental
- La notion de conflit socio-cognitif
- La zone proximale de développement
- L'approche par compétences
- L'enseignement explicite

La notion de différenciation est initiée au travers de ces différents concepts.

Tous les contenus, documents et supports relatifs aux cours seront disponibles sur les plateformes moodle de l'Imep et de l'Hénallux.

UE II.05 : Stages – cycle 1 bloc 2

Crédits	8/60
Heures de cours	45h
Prérequis	I.05-I.01
Responsable de l'UE	Catherine Debu → catherine.debu@imep.be
Lieu d'enseignement	IMEP

Activités d'apprentissage de l'UE

	Crédits	Volume horaire	Période de l'année	Pondération au sein du programme	Enseignant
STAGES	8	45h	Q1+Q2	3	Catherine Debu Pierre-Emmanuel Aubry

Contribution au profil d'enseignement du programme

Les unités d'enseignement « Stages » ont pour objectif d'amener les étudiant·es à enseigner la musique et à sensibiliser des publics scolaires à l'art et à la culture.

Les étudiant·es seront amené·es à observer, puis à concevoir et mettre en oeuvre des activités pédagogiques, pour des publics d'âges variés : les enfants de 5 à 7 ans dans l'UE I.05 (préparatoire en ESAHR et P1-P2), les enfants de 7 à 11 ans dans l'UE II.05 (FM en ESAHR et P3-P6), les adolescents de 12 à 15 ans dans l'UE III.05 (qualification et transition en ESAHR, degré inférieur en secondaire).

Dans l'UE IV.05, les lieux de stage seront choisis en fonction du projet professionnel individuel et du sujet de TFE des étudiant·es.

Acquis d'apprentissage spécifiques sanctionnés par l'évaluation de l'UE

Les activités d'apprentissage constituant l'UE II.05 permettront d'évaluer les savoirs et compétences pédagogiques et didactiques, en ce compris le rapport au savoir ; les méthodologies d'enseignement et d'apprentissage et la gestion de groupes d'apprenant·es, l'observation et l'analyse critique et rigoureuse de ses propres pratiques et de leur impact sur les élèves afin de réguler son enseignement et d'en faire évoluer les stratégies et conditions de mise en œuvre dans une perspective d'efficacité et d'équité.

Mode d'évaluation et méthode d'intégration des activités d'apprentissage

L'UE est validée si la moyenne des différents stages est de minimum 10/20.

L'évaluation consiste en la rédaction de rapports de stage d'observation et en la mise en œuvre, en ESAHR et en école de jour, d'activités musicales destinées aux enfants de 7 à 11 ans.

Contenu, objectifs, sources et supports

École de jour:

- 35h de stages, en individuel ou en collectif, avec des classes de P3-P6

ESAHR :

- 10h de stages (observation + actifs) en ESAHR, dans les niveaux F1 à F3, en filière enfant et/ou adulte.

Les sujets des stages seront choisis par le maître de stage et/ou proposés par l'étudiant en fonction de la pertinence par rapport à la matière vue au cours de pédagogie.

Les consignes de stage, le calendrier et les différents documents utiles seront disponibles sur moodle.

UE II.06 : Culture musicale – cycle 1 bloc 2

Crédits	6/60 (IMEP)
Heures de cours	75h
Prérequis	U.E. I.06
Responsable de l'UE	Catherine Miller catherine.miller@imep.be
Lieu d'enseignement	IMEP

Activités d'apprentissage de l'UE

	Crédits	Volume horaire	Période de l'année	Pondération au sein du programme	Enseignants
HISTOIRE DE LA MUSIQUE	4	60h	Q1+Q2	1	Catherine Miller
ORGANOLOGIE	2	15h	Q1	1	Thierry Bouillet

Contribution au profil d'enseignement du programme

Les cours de culture musicale constituent le socle culturel sur lequel peut s'appuyer la personnalité artistique de l'étudiant·e-musicien·ne, dans un esprit de découverte et d'ouverture à la diversité musicale. Ils ont pour objectif d'éveiller la curiosité culturelle de l'étudiant·e et de le·la pousser à la recherche documentaire afin d'alimenter sa propre pratique artistique.

L'UE I.06 présente les notions de base de l'histoire de la musique, des arts et de la littérature, à travers l'étude d'une ligne du temps culturelle qui invite à la découverte culturelle (musées, expositions, conférences, auditions commentées, etc.).

L'UE II.06 complète cette ligne du temps musicale par l'exploration des genres et des formes qui ont jalonné les grandes périodes de l'histoire de la musique. Elle vise en outre à développer l'autonomie de l'étudiant·e et sa capacité à s'orienter dans la documentation musicologique et organologique, par la recherche autour d'un sujet personnel ciblé.

L'UE III.06 approfondit la connaissance des chefs-d'œuvre du passé en insistant sur l'écoute et la reconnaissance auditive des époques et des styles.

L'UE IV.06 enrichit encore le bagage culturel indispensable du·de la musicien·ne en explorant de nouveaux concepts clés de l'histoire de la musique.

Acquis d'apprentissage spécifiques sanctionnés par l'évaluation de l'UE

Les activités d'apprentissage constituant l'UE I.06 permettront d'évaluer :

- la maîtrise (compréhension et utilisation) des contenus disciplinaires ;
- la maîtrise de la langue française orale ;
- la mise en perspective d'expressions artistiques variées et complémentaires ;
- le choix et l'utilisation de supports artistiques ;
- la lecture critique d'articles et d'ouvrages spécifiques dans le cadre de recherches documentaires.

Mode d'évaluation et méthode d'intégration des activités d'apprentissage

L'évaluation prendra la forme d'un examen oral transversal organisé durant la session d'examens. L'UE est validée si la moyenne globale des activités d'apprentissage est de 10/20.

Contenu, objectifs, sources et supports

Tous les contenus, objectifs, les sources et l'ensemble des documents et supports seront disponibles dans les espaces de cours sur Moodle.

**Master en enseignement section 3 :
Formation artistique – Musique et éducation culturelle et artistique
ESAHR**

Détail des unités d'enseignement par bloc

UE II.01 : Pratique de l'éducation musicale – cycle 1 bloc 2

Crédits	15/60
Heures de cours	180h
Prérequis	U.E. I.01
Responsable de l'UE	Catherine Debu catherine.debu@imep.be
Lieu d'enseignement	IMEP

Activités d'apprentissage de l'UE

	Crédits	Volume horaire	Période de l'année	Pondération au sein du programme	Enseignants
DIDACTIQUE MUSICALE	7	90h	Q1+Q2	4	Pierre-Emmanuel Aubry Catherine Debu
PRATIQUES VOCALES COLLECTIVES	2	30h	Q1+Q2	2	Catherine Debu
ACCOMPAGNEMENT PRATIQUES MUSICALES COLLECTIVES	2	30h	Q1+Q2	1	Adrien Larock
INITIATION AUX TECHNIQUES VOCALES	2	30h	Q1+Q2	1	Grégory Decerf Alexia Safferi
HARMONIE PRATIQUE	2	30h	Q1+Q2	1	Hervé Noiroit

Contribution au profil d'enseignement du programme

Les unités d'enseignement de "Pratique de l'éducation musicale" ont pour objectif de maîtriser les savoirs artistiques et pédagogiques liés à l'enseignement de la musique dans les établissements scolaires et en ESAHR pour les cours de formation musicale et de chant d'ensemble.

Les contenus seront abordés en continuité et en progression, de l'enfance à l'âge adulte.

Les contenus musicaux et les méthodologies cibleront les enfants de 5 à 7 ans dans l'UE I.01, les enfants de 7 à 11 ans dans l'UE II.01, les adolescents de 12 à 15 ans dans l'UE III.01.

Dans l'UE IV.01, les contenus et les méthodologies seront approfondis en tenant compte du projet professionnel et du sujet de TFE des étudiants.

Acquis d'apprentissage spécifiques sanctionnés par l'évaluation de l'UE

Les activités d'apprentissage constituant l'UE II.01 permettront d'évaluer :

- Les savoirs et compétences disciplinaires en lien avec les matières et les différents niveaux d'enseignement, conformément aux référentiels. Cela inclut l'épistémologie des disciplines concernées, ainsi que la capacité à établir des liens entre diverses disciplines, dans une optique de développement durable, solidaire, et de promotion d'une culture commune ;
- les savoirs et compétences pédagogiques et didactiques, en ce compris le rapport au savoir; les méthodologies d'enseignement et d'apprentissage; la gestion de groupes d'apprenants; l'exercice de la pratique réflexive; les pratiques citoyennes, le travail collaboratif;
- la maîtrise des savoirs relatifs aux processus d'apprentissage, aux recherches sur les différents modèles et théories de l'enseignement ;
- la conception, le choix et l'utilisation de supports didactiques, de manuels, de logiciels scolaires et d'autres outils pédagogiques.

Mode d'évaluation et méthode d'intégration des activités d'apprentissage

L'évaluation consiste en une épreuve intégrée pédagogique et artistique. L'UE est validée si la cote de l'évaluation intégrée est de minimum 10/20.

Contenu, objectifs, sources et supports

L'étudiant.e sera amené.e à se constituer un recueil de chansons monodiques ou polyphoniques à destination des enfants de 7 à 11 ans qu'il sera capable de chanter, accompagner, diriger, exploiter, transmettre.

L'étudiant.e sera également capable de concevoir et mettre en œuvre des situations d'apprentissage autour de l'audition musicale active et l'exploitation d'une œuvre instrumentale.

L'étudiant.e maîtrisera les notions et la méthodologie nécessaire à l'enseignement de la formation musicale (FM 1, 2, 3 et 4) en ESAHR : oreille, rythme, créativité, lecture, théorie.

Tous les documents relatifs aux cours seront disponibles sur la plateforme moodle.

UE II.02 : Créativité et ECA (éducation culturelle et artistique) – cycle 1 bloc 2

Crédits	8/60 (4 IMEP + 4 Hénallux)
Heures de cours	108h
Prérequis	U.E. I.02
Responsables de l'UE	Catherine Debus → catherine.debu@imep.be Arianne Plangar → arianne.plangar@henallux.be
Lieu d'enseignement	IMEP Hénallux

Activités d'apprentissage de l'UE

	Crédits	Volume horaire	Période de l'année	Pondération au sein du programme	Enseignants
RYTHMIQUE ET MOUVEMENT	2	30h	Q1+Q2	2	Catherine Debu
CRÉATIVITÉ	2	30h	Q1	2	Hélène Stuyckens Catherine Debu
S'OUVRIR AUX ARTS ET À LA CULTURE – ARTS PLASTIQUES	2	24h	Q1+Q2	1	Chantal Secrétin
S'OUVRIR AUX ARTS ET À LA CULTURE – CORPS / PAROLE	1	12h	Q1+Q2	1	Nathalie Grandjean
S'OUVRIR AUX ARTS ET À LA CULTURE – PATRIMOINE LITTÉRAIRE	1	12h	Q1+Q2	1	Laurence Brandt

Contribution au profil d'enseignement du programme

Les unités d'enseignement de "Créativité et ECA" ont pour objectif d'ouvrir les étudiant.e.s à la créativité musicale, corporelle et pédagogique. Ils-Elles seront amené.e.s à oser s'affirmer en tant que musicien.ne et pédagogue créatif et à prendre une part active dans une création musicale, en tant qu'instrumentiste, compositeur.trice et interprète.

En vivant une pédagogie par projets, les étudiant.e.s vont développer l'esprit d'équipe, la persévérance, la confiance en eux-elles, le sens des responsabilités, l'audace, l'esprit d'initiative, la créativité, la curiosité et le partage culturels. Ils-Elles s'ouvriront aux autres étudiant.e.s avec lequel.le.s ils-elles seront amené.e.s à travailler mais aussi aux publics invités à l'aboutissement des projets, aux artistes, aux lieux, aux expositions, aux sorties qui leur seront proposés.

Ils-Elles seront amené.e.s à créer à partir de contraintes et à valoriser leurs compétences musicales personnelles (orchestrer, arranger, accompagner, chanter, interpréter).

Ils-Elles seront amené.e.s à vivre corporellement le rythme par l'utilisation de percussions, de percussions corporelles, de mouvements, de danses, de jeux rythmiques, etc.

Les compétences techniques, musicales, expressives attendues devront progressivement être maîtrisées tout au long du cursus afin d'affirmer la personnalité artistique de l'étudiant.e.

Acquis d'apprentissage spécifiques sanctionnés par l'évaluation de l'UE

Les activités d'apprentissage constituant l'UE II.02 permettront d'évaluer :

- les savoirs et les compétences disciplinaires en lien avec les attendus définis pour les matières et niveaux auxquels la formation les prépare à enseigner dans les référentiels qui les concernent, la construction de liens entre et à travers différentes disciplines notamment dans une perspective de développement durable et solidaire et de développement d'une culture commune;
- la maîtrise de la langue française écrite et orale de manière approfondie pour enseigner et communiquer de manière adéquate dans les divers contextes et les différentes disciplines liés à la profession;
- la conception et la mise en œuvre d'une démarche d'enseignement et d'apprentissage, qui comprend des pratiques variées de nature à renforcer la motivation et la promotion de la confiance en soi des élèves et à développer leur créativité et leur esprit d'initiative et de coopération.

Mode d'évaluation et méthode d'intégration des activités d'apprentissage

L'UE est validée si la moyenne des différentes évaluations est de minimum 10/20.

L'évaluation consiste d'une part en une création artistique collective menée à l'IMEP et d'autre part en épreuves disciplinaires liées aux différentes disciplines de l'ECA.

Contenu, objectifs, sources et supports

Les activités d'apprentissage constituant l'UE II.02 ont pour objectif d'installer les bases d'une pratique musicale, rythmique, vocale et corporelle créative. Les activités seront chaque fois envisagées pour développer les compétences disciplinaires de l'étudiant, mais également dans la perspective d'un transfert dans les classes.

Étant dans une démarche d'apprentissage par projet, les contenus, les ouvertures culturelles, les supports pourront varier en fonction du projet mené.

Les consignes, calendriers et grilles d'évaluation seront disponibles sur moodle.

UE II.03 : Formation musicale – cycle 1 bloc 2

Crédits	14/60
Heures de cours	210h
Prérequis	I.03
Responsables de l'UE	Michel Lambert michel.lambert@imep.be Thierry Bouillet thierry.bouillet@imep.be
Lieu d'enseignement	IMEP

Activités d'apprentissage de l'UE

	Crédits	Volume horaire	Période de l'année	Pondération au sein du programme	Enseignants
FORMATION MUSICALE	9	90h	Q1+Q2	3	Thierry Bouillet
ANALYSES ET ÉCRITURES	2	60h	Q1+Q2	1	Michel Lambert Harold Noben
ANALYSES ET ÉCRITURES – ÉCRITURES	3	60h	Q1+Q2	1	Michel Lambert Harold Noben

Contribution au profil d'enseignement du programme

Les activités d'apprentissage constituant l'UE « Formation musicale » ont pour objectif de permettre à l'étudiant·e de produire de la musique par l'intermédiaire de sa voix, de son corps, d'un instrument, et par l'écriture en faisant preuve de maîtrise technique et musicale, de la connaissance du répertoire, de créativité et d'autonomie.

L'étudiant·e sera amené·e progressivement à comprendre et à manipuler les éléments constitutifs des systèmes musicaux utilisés : écouter, déchiffrer et retranscrire par un système de notation.

L'étudiant·e découvrira puis utilisera des outils permettant une lecture fluide et une analyse au service de l'interprétation.

L'étudiant·e pourra s'orienter dans la littérature et la documentation musicales, apprécier les différents supports en mettant en œuvre des démarches analytiques et faire des choix pertinents.

L'apprentissage et la maîtrise de techniques d'écritures sur base de l'observation du répertoire aura pour but de développer la créativité.

L'UE « Formation musicale » permettra à l'étudiant·e d'écrire des structures de plus en plus complexes et cohérentes dans un cadre pédagogique (étude pour débutant·es, arrangements pour un groupe d'élèves).

L'UE I.03 donnera les bases pour développer les compétences dans les domaines de l'écoute et de la lecture musicales et permettra à l'étudiant·e d'acquérir les notions de base de la théorie musicale. Cette UE visera aussi à définir des stratégies de travail et une méthodologie assurant le développement des compétences disciplinaires tout au long du cursus.

L'UE II.03 développera les compétences liées à l'audition musicale, à la maîtrise corporelle dans les productions rythmiques ainsi qu'à la lecture d'œuvres de plus en plus complexes. Cette UE introduira des méthodologies d'analyse et des techniques d'écritures essentiellement liées au système tonal.

L'UE III.03 perfectionnera les compétences liées à l'audition musicale, à la maîtrise corporelle dans les productions rythmiques ainsi qu'à la lecture d'œuvres complexes et de tous répertoires. Les méthodologies d'analyse et les techniques d'écritures seront approfondies à travers l'étude de répertoires de style, de genre, de tradition et d'époques diversifiés.

Acquis d'apprentissage spécifiques sanctionnés par l'évaluation de l'UE

Les activités d'apprentissage constituant l'UE « Formation musicale » permettront d'évaluer les savoirs et compétences disciplinaires en lien avec les attendus définis pour les matières et niveaux auxquels la formation les prépare à enseigner dans les référentiels qui les concernent, l'épistémologie des disciplines ainsi concernées, la construction de liens entre et

à travers différentes disciplines notamment dans une perspective de développement durable et solidaire et de développement d'une culture commune.

Mode d'évaluation et méthode d'intégration des activités d'apprentissage

L'UE est validée si la moyenne des différentes évaluations orales et écrites est de minimum 10/20.

Pour l'U.E. II.03, l'évaluation des cours d'analyse-écritures et d'analyse-écritures, écritures est intégrée.

Contenu, objectifs, sources et supports

L'activité d'apprentissage « Formation musicale » est divisée en quatre modules : Oreille, Rythme, Lecture et Théorie.

Le module Oreille permettra d'acquérir une oreille musicale sûre permettant de qualifier rapidement les paramètres du langage et de réagir à toute inadéquation entre la lecture et l'audition subtile ; intelligente (elle renvoie à des références mémorisées – ou établit des analogies – et conforte les connaissances théoriques) ; en phase avec la multiplicité des langages musicaux progressivement rencontrés, tout au long du cursus, dans les répertoires anciens (patrimoine) et dans les créations actuelles.

Les qualités à développer prioritairement pour atteindre cet objectif sont :

- une attitude d'éveil permanent à l'audition ;
- la capacité de représentation sonore intérieure à partir d'une quelconque sollicitation (lecture silencieuse d'une partition, évocation de la basse d'un thème connu, ...)
- la mémoire musicale exercée, accumulant les références sonores.

Le module Rythme assurera à l'étudiant·e une assise corporelle solide à l'aspect rythmique de ses réalisations et développera sa coordination motrice, via le ressenti et le décodage de notation, la sensibilisation aux rapports fréquents entre les paramètres rythmiques et les autres paramètres musicaux (mélodiques, harmoniques, formels, ...).

Le module Lecture développera la capacité d'associer une image sonore à la lecture d'une partition (image intégrant tant le contour mélodique et le rythme que les subtilités d'interprétation exigées par le texte) et donnera le goût de la lecture de partitions et la découverte de nouveaux répertoires.

L'objectif du module Théorie est de synthétiser les notions théoriques régulièrement activées dans les trois autres modules du cours de « Formation musicale ».

Les activités d'apprentissage d'analyse-écritures et d'analyse-écritures, écritures sont intégrées. Elles visent à donner des outils pratiques pour comprendre et écrire la musique sur la base de l'observation du répertoire à travers des points de vue différents :

- Contextualisation historique
- Problématique des styles
- Analyse formelle
- Analyse harmonique
- Analyse phraséologique
- Analyse motivique et paradigmatique
- Réinvestissement des notions observées dans à travers l'écriture

Tous les contenus et les ressources, ainsi que les consignes d'évaluation et les grilles et critères d'évaluation seront disponibles sur Moodle.

UE II.04 : Didactique et pédagogie générale – cycle 1 bloc 2

Crédits	8/60 (2 Imep + 6 Hénallux)
Heures de cours	87h
Prérequis	U.E. I.01 – U.E. I.04
Responsable de l'UE	Marielle Vancamp → marielle.vancamp@imep.be
Lieu d'enseignement	IMEP

Activités d'apprentissage de l'UE

	Crédits	Volume horaire	Période de l'année	Pondération au sein du programme	Enseignants
DIDACTIQUE MUSICALE (PARTIE THÉORIQUE)	2	15h	Q1	1	Pierre-Emmanuel Aubry
INGÉNIERIE PÉDAGOGIQUE DONT DIFFÉRENCIATION	6	72h	Q1+Q2	1	Bénédicte Williot Rémi Scoupe Marielle Vancamp

Contribution au profil d'enseignement du programme

Les unités d'enseignement de « Didactique et pédagogie générale » ont pour objectif d'outiller l'étudiant-e pour la conception d'activités d'enseignement de la musique.

Différents courants pédagogiques ainsi que des éléments de didactique générale et spécifique seront abordés tout au long du cursus : ingénierie pédagogique, différenciation, évaluation, orthopédagogie, technopédagogie, spécificité des groupes hétérogènes.

Les grands pédagogues musicaux seront étudiés : Orff, Kodaly, Dalcroze, etc.

Les documents administratifs (référentiels et programmes, textes légaux, canevas, impératifs organisationnels, ...) seront présentés et manipulés.

Les contenus seront abordés en continuité et en progression.

Les cours de préparatoire en ESAHR et l'ECA seront abordés dans l'UE I.01, les programmes de cours de FM, qualification et transition et le cadre légal de l'ESAHR dans l'UE II.01, les cours dans l'enseignement secondaire et le fonctionnement des écoles de jour dans l'UE III.01. Dans l'UE IV.01, des sujets didactiques et pédagogiques spécifiques seront approfondis en tenant compte du projet professionnel et du sujet de TFE des étudiants.

Acquis d'apprentissage spécifiques sanctionnés par l'évaluation de l'UE

Les activités d'apprentissage constituant l'UE I.04 permettront d'évaluer :

- les savoirs et compétences pédagogiques et didactiques, en ce compris le rapport au savoir ; les méthodologies d'enseignement et d'apprentissage ; la gestion de groupes d'apprenant-es ; l'exercice de la pratique réflexive ; les pratiques citoyennes ;
- les fonctions et les formes de l'évaluation, la mise en œuvre de pédagogies variées et différenciées en ce compris le recours à différentes médiations d'apprentissage, la reconnaissance et la détection des difficultés des élèves, l'activation de différentes formes de soutien aux apprentissages et la mise en œuvre de processus de remédiation immédiate;
- l'analyse de l'environnement organisationnel et institutionnel du système éducatif et l'action en son sein notamment en interagissant avec les collègues, les parents, la direction et d'autres acteurs afin de :
 - s'inscrire dans la démarche de pilotage de l'école et de participer aux démarches d'amélioration du système éducatif de la Fédération Wallonie Bruxelles ;
 - faire de l'école un lieu où les élèves apprennent, se développent et se forment dans un climat positif, et non un lieu de sélection ;

- la maîtrise de sa situation administrative et le suivi de son dossier administratif personnel ;
- la conception et la mise en œuvre de pratiques de différenciation pédagogique, d'accompagnement personnalisé des élèves tenant compte de leurs acquis antérieurs, de leur profil d'apprenant et, s'il échoue, de leurs besoins spécifiques impliquant la mise en œuvre d'aménagements raisonnables et reposant notamment sur le co-enseignement ou la co-intervention pédagogique.

Mode d'évaluation et méthode d'intégration des activités d'apprentissage

L'UE est validée si la cote d'évaluation est de minimum 10/20.

L'évaluation consiste en deux évaluations distinctes à l'Hénallux et à l'Imep.

Contenu, objectifs, sources et supports

Contenu, objectifs, sources et supports

- Référentiels et programmes en ESAHR

- Les étapes de la conception des scénarios pédagogiques en accord avec les prescrits légaux et le Pacte : l'identification des compétences, la formulation des intentions pédagogiques, l'analyse-matière dont l'utilisation de référents, les prérequis et les étapes de la phase d'apprentissage. L'importance de l'alignement pédagogique.

- Première approche des besoins spécifiques nécessitant de réguler et différencier son action pédagogique via les obstacles matière, les stratégies et difficultés des apprenants, les indices et aides à fournir.

- Les différents temps de l'apprentissage : mobilisation, apprentissage, évaluation/régulation, entraînement, transfert.

- Les méthodes d'apprentissage pour un enfant acteur de ses apprentissages : situation-problème mobilisatrice ou tâche, annonce des objectifs, appel aux représentations, recherche / tâtonnement / essais et erreurs, confrontation, apprentissage par les pairs, induction, déduction, synthèse et trace écrite (structuration / conceptualisation / modélisation), entraînement (dont taxonomie), automatisation.

Le statut de l'erreur.

La pédagogie par projets, la ludopédagogie, une première approche de l'évaluation (diagnostique, formative et sommative, des grilles critériées...).

- Les facilitateurs d'apprentissage : la motivation, donner du sens, le cadre sécurisé et sécurisant, les stratégies métacognitives dans le cadre de l'apprendre à apprendre.

- Les micro-gestes de l'enseignant : la formulation des consignes, la gestion du temps, de l'espace, du matériel...

Ancrage de la conception des activités dans quelques grands concepts pédagogiques, par exemple :

- L'enfant acteur
- Le tâtonnement expérimental
- La notion de conflit socio-cognitif
- La zone proximale de développement
- L'approche par compétences
- L'enseignement explicite

La notion de différenciation est initiée au travers de ces différents concepts.

Tous les contenus, documents et supports relatifs aux cours seront disponibles sur les plateformes moodle de l'Imep et de l'Hénallux.

UE II.05 : Stages – cycle 1 bloc 2

Crédits	8/60
Heures de cours	45h
Prérequis	I.05-I.01
Responsable de l'UE	Catherine Debu → catherine.debu@imep.be
Lieu d'enseignement	IMEP

Activités d'apprentissage de l'UE

	Crédits	Volume horaire	Période de l'année	Pondération au sein du programme	Enseignant
STAGES	8	45h	Q1+Q2	3	Catherine Debu Pierre-Emmanuel Aubry

Contribution au profil d'enseignement du programme

Les unités d'enseignement « Stages » ont pour objectif d'amener les étudiant·es à enseigner la musique et à sensibiliser des publics scolaires à l'art et à la culture.

Les étudiant·es seront amené·es à observer, puis à concevoir et mettre en oeuvre des activités pédagogiques, pour des publics d'âges variés : les enfants de 5 à 7 ans dans l'UE I.05 (préparatoire en ESAHR et P1-P2), les enfants de 7 à 11 ans dans l'UE II.05 (FM en ESAHR et P3-P6), les adolescents de 12 à 15 ans dans l'UE III.05 (qualification et transition en ESAHR, degré inférieur en secondaire).

Dans l'UE IV.05, les lieux de stage seront choisis en fonction du projet professionnel individuel et du sujet de TFE des étudiant·es.

Acquis d'apprentissage spécifiques sanctionnés par l'évaluation de l'UE

Les activités d'apprentissage constituant l'UE II.05 permettront d'évaluer les savoirs et compétences pédagogiques et didactiques, en ce compris le rapport au savoir ; les méthodologies d'enseignement et d'apprentissage et la gestion de groupes d'apprenant·es, l'observation et l'analyse critique et rigoureuse de ses propres pratiques et de leur impact sur les élèves afin de réguler son enseignement et d'en faire évoluer les stratégies et conditions de mise en œuvre dans une perspective d'efficacité et d'équité.

Mode d'évaluation et méthode d'intégration des activités d'apprentissage

L'UE est validée si la moyenne des différents stages est de minimum 10/20.

L'évaluation consiste en la rédaction de rapports de stage d'observation et en la mise en œuvre, en ESAHR et en école de jour, d'activités musicales destinées aux enfants de 7 à 11 ans.

Contenu, objectifs, sources et supports

École de jour:

- 10h de stages, en individuel ou en collectif, avec des classes de P3-P6.

ESAHR :

- 35h de stages (observation + actif) en ESAHR, dans les niveaux F1 à F4, en filière enfant et/ou adulte ou dans le cadre de la remédiation hebdomadaire assurée à destination d'étudiants de l'IMEP du cours de formation musicale.

Les sujets des stages seront choisis par le maître de stage et/ou proposés par l'étudiant en fonction de la pertinence par rapport à la matière vue au cours de pédagogie.

Les consignes de stage, le calendrier et les différents documents utiles seront disponibles sur moodle.

UE II.06 : Culture musicale – cycle 1 bloc 2

Crédits	4/60
Heures de cours	60h
Prérequis	U.E. I.06
Responsable de l'UE	Catherine Miller → catherine.miller@imep.be
Lieu d'enseignement	IMEP

Activités d'apprentissage de l'UE

	Crédits	Volume horaire	Période de l'année	Pondération au sein du programme	Enseignant
HISTOIRE DE LA MUSIQUE	4	60h	Q1+Q2	1	Catherine Miller

Contribution au profil d'enseignement du programme

Les cours de culture musicale constituent le socle culturel sur lequel peut s'appuyer la personnalité artistique de l'étudiant·e-musicien·ne, dans un esprit de découverte et d'ouverture à la diversité musicale. Ils ont pour objectif d'éveiller la curiosité culturelle de l'étudiant·e et de le·la pousser à la recherche documentaire afin d'alimenter sa propre pratique artistique.

L'UE I.06 présente les notions de base de l'histoire de la musique, des arts et de la littérature, à travers l'étude d'une ligne du temps culturelle qui invite à la découverte culturelle (musées, expositions, conférences, auditions commentées, etc.).

L'UE II.06 complète cette ligne du temps musicale par l'exploration des genres et des formes qui ont jalonné les grandes périodes de l'histoire de la musique. Elle vise en outre à développer l'autonomie de l'étudiant·e et sa capacité à s'orienter dans la documentation musicologique par la recherche autour d'un sujet personnel ciblé.

L'UE III.06 approfondit la connaissance des chefs-d'œuvre du passé en insistant sur l'écoute et la reconnaissance auditive des époques et des styles.

L'UE IV.06 enrichit encore le bagage culturel indispensable du·de la musicien·ne en explorant de nouveaux concepts clés de l'histoire de la musique.

Acquis d'apprentissage spécifiques sanctionnés par l'évaluation de l'UE

Les activités d'apprentissage constituant l'UE I.06 permettront d'évaluer :

- la maîtrise (compréhension et utilisation) des contenus disciplinaires ;
- la maîtrise de la langue française orale ;
- la mise en perspective d'expressions artistiques variées et complémentaires ;
- le choix et l'utilisation de supports artistiques ;
- la lecture critique d'articles et d'ouvrages spécifiques dans le cadre de recherches documentaires.

Mode d'évaluation et méthode d'intégration des activités d'apprentissage

L'évaluation prendra la forme d'un examen oral transversal organisé durant la session d'examens. L'UE est validée si la moyenne globale des activités d'apprentissage est de 10/20.

Contenu, objectifs, sources et supports

Tous les contenus, objectifs, les sources et l'ensemble des documents et supports seront disponibles dans les espaces de cours sur Moodle.

UE II.07 : Philosophie et éthique de l'éducation – cycle 1 bloc 2

Crédits	3/60 (UNamur)
Heures de cours	21h
Prérequis	U.E. I.08
Responsable de l'UE	Cédric Vanhoolandt cedric.vanhoolandt@unamur.be
Lieu d'enseignement	UNamur

Activités d'apprentissage de l'UE

	Crédits	Volume horaire	Période de l'année	Pondération au sein du programme	Enseignant
QUESTION GÉNÉRALE DE PHILOSOPHIE ET ETHIQUE DE L'ÉDUCATION	3	21h	Q2	1	Cédric Vanhoolandt

Contribution au profil d'enseignement du programme

Cette UE permet de comprendre les enjeux éthiques liés à la profession enseignante et de les questionner. Elle se réfère également aux prescrits légaux en FWB et à leurs spécificités (dont le décret Neutralité appréhendé dans son historique). Un des enjeux est également de doter le futur enseignant d'outils qui vont lui permettre de faire émerger les avis des élèves sur diverses problématiques et ainsi jouer son rôle de facilitateur en matière d'interactions sociales, de dialogue et de négociation.

L'U.E. vise à se positionner et agir dans le contexte scolaire, soucieux des valeurs éthiques et en partenariat avec d'autres acteurs, à Concevoir et mettre en œuvre des situations d'apprentissage, à agir en praticien réflexif.

Acquis d'apprentissage spécifiques sanctionnés par l'évaluation de l'UE

- Permettre à l'étudiant de développer un questionnement philosophique et éthique sur l'éducation, de comprendre et prendre conscience du cadre déontologique et éthique de la profession.
- Outiller l'étudiant (futur enseignant) pour travailler le questionnement avec les enfants/adolescents en classe (dialogue - écoute pour faire émerger des pistes collectives de solution).
- Agir en tant qu'acteur d'une organisation, conscient des enjeux sociétaux, économiques, culturels, politiques et environnementaux, dans le respect de l'éthique professionnelle et des valeurs citoyennes.
- Gérer le groupe classe en situation pédagogique et éducative.
- Pratiquer la démarche réflexive.
- S'engager dans une démarche de recherche.
- S'inscrire dans une dynamique de développement professionnel.
- Respecter la déontologie appliquée à l'enseignement.
- Connaître les composantes et enjeux de la citoyenneté.
- Respecter les prescrits légaux, les règles et les codes de fonctionnement.
- Questionner ses valeurs personnelles et construire son éthique professionnelle en lien avec la pratique.
- Prendre en compte la diversité sociale et culturelle.
- Concevoir et mettre en place des techniques d'animation et de gestion de groupe propices à stimuler les interactions sociales et l'épanouissement de chacun, promouvoir le dialogue et la négociation.

- Problématiser, analyser des pratiques professionnelles en mobilisant des cadres théoriques pluriels.
- Lire et analyser des recherches en éducation et les relier à son action d'enseignement.
- Développer un questionnement critique sur les situations d'enseignement et d'apprentissage.

Mode d'évaluation et méthode d'intégration des activités d'apprentissage

Le scénario pédagogique définira les modalités et critères d'évaluation. Attention 1 crédit « Neutralité » n'est pas évalué (code NV dans l'unité pour ce crédit). Cfr Moodle.

Contenu, objectifs, sources et supports

- Les conceptions et finalités de l'éducation et de l'école (y compris en Belgique pour y inclure la dimension historique de la Neutralité) + La réflexion éthique ne doit pas porter uniquement sur la relation pédagogique mais aussi sur la conception de l'école (que doit être une école juste ? Un bon enseignant ? Aussi aider l'étudiant à se positionner).
- Les valeurs d'éducabilité, justice sociale et justice scolaire, d'équité, de liberté et autonomie individuelles, de citoyenneté et de responsabilité en éducation.
- Le statut (y compris les droits) et la condition de l'enfant.
- Les principes éthiques et déontologiques de la profession d'enseignant (les responsabilités professionnelles des enseignants – on retrouve ici Neutralité : faire émerger au maximum les avis des élèves, fondement et d'être un facilitateur).
- École et enseignement face aux défis du pluralisme.
- Le questionnement avec l'enfant/l'adolescent : sens, modèles, méthodologies et outils pédagogiques.

Ces concepts reposeront notamment sur l'analyse de situations auxquelles les étudiants pourraient être confrontés dans la classe ou l'école.